



1. Ouverture de la séance et appel

M. le Président, Mathieu Barbay, ouvre la séance à 20 h 18 et demande aux Conseillers de mettre leurs téléphones portables en mode silence et aux personnes non assermentées de ne pas intervenir avant le pt 5 de l'ordre du jour.

M. le Président annonce les démissions de Mme Scarlett Atkinson et M. Michaël Atkinson ainsi que les excusés pour la séance de ce soir.

Mme la Secrétaire, Mireille Sanchez procède à l'appel : sur les 40 membres du Conseil Général, 30 sont présents, 8 excusés et 2 absents. Le quorum étant à 14, il est atteint. Dès lors, **M. le Président** ouvre la séance.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande s'il y a des remarques à formuler. Ce n'est pas le cas, il passe l'OJ au vote à mains levées.

L'OJ est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal no 2/2024 du 18 juin 2024

M. le Président remercie **Mme Sanchez** pour la rédaction de ce procès-verbal et demande si quelqu'un a des remarques à formuler concernant celui-ci.

M. Laurent Besso demande à ce que soient changé ses dires au pt 3 de la manière suivante : « **M. Laurent Besso** demande s'il ne faudrait pas changer de Fiduciaire. En effet, d'aussi loin qu'il se souvienne c'est toujours la même Société qui contrôle les comptes. S'il n'a pas de griefs particuliers à l'égard de cette Fiduciaire, il rappelle les règles de bonne pratique en matière de révision qui veulent qu'après un certain nombre d'années (en général 4 ou 5), on change de contrôleur et il suggère qu'il en soit de même avec l'organe chargé de contrôler les comptes de la Commune. » **La Municipalité prend note.**

Mme Esther Gaillard, demande à ce que l'on complète son intervention à la page 6 : « **Mme Esther Gaillard** remercie **Mme Francine Dupuis, Municipale** pour la présentation de l'avancement du chantier. Il y a eu beaucoup de chiffres et il est difficile de les retenir sans une projection à l'écran. Est-il possible que la présentation puisse être mise sur le site de la Commune ? » **Mme Francine Dupuis, Municipale** répond que la présentation figurera comme annexe au PV. **Mme Esther Gaillard** estime qu'il sera trop tard. Il est alors proposé que les chiffres soient envoyés rapidement à tous les Conseillers.

Le PV modifié est soumis au vote à main levée. Il est accepté à l'unanimité, 2 abstentions.

4. Correspondance éventuelle

M. le Président signale qu'il a reçu 5 courriers.

M. Thomas Von Arx annonce sa démission de la COGEFIN.



Mme Christine Kaesermann annonce sa démission de la COGEFIN.

Mme Manon Suardet annonce sa démission au 31.12.24 de déléguée suppléante à l'AIEP.

M. Jacques Morandi annonce sa démission au 31.12.24 du Conseil Général ainsi qu'à son poste de délégué à l'AIEP et de délégué suppléant au SIDERE.

Mme Mireille Sanchez, secrétaire, annonce sa démission pour le 30 juin 2025.

5. Assermentations

Ràs.

6. Renouvellement des Commissions permanentes

M. le Président commence par la COGEFIN, 2 démissions, celles de **Mme Christine Kaesermann** et **M. Thomas Von Arx**. Pour aller dans l'ordre des choses, nous allons élire les deux suppléants, **Mme Salomé Molliex** et **M. Roger Walder** membres de la COGEFIN et ensuite chercher deux nouveaux suppléants. Avant ceci, **M. le Président** clarifie le rôle des suppléants au sein de la COGEFIN. Les suppléants participent aux séances mais si l'assemblée est complète ils n'ont pas le droit de vote. **M. Le Président** signale que les suppléants ont le droit de parole lors de séances. Mais aucun droit de vote ou de signatures.

M. Le Président passe au vote à main levée la nomination de **Mme Salomé Molliex** et **M. Roger Walder** en tant que membres de la COGEFIN. Ils sont nommés à l'unanimité, 1 abstention.

Pour la suite, nous recherchons 2 suppléants.

M. Nicolas Mathis se présente, il est élu par applaudissements. Nous recherchons encore un suppléant. Pas de proposition donc la COGEFIN va tourner avec un seul suppléant jusqu'à la prochaine séance.

M. le Président signale que **M. Jacques Morandi** démissionne des deux Commissions SIDERE et AIEP au 31 décembre 2024 et **Mme Manon Suardet** de l'AIEP également au 31 décembre 2024. Il passe la parole à **M. Jacques Morandi** qui explique brièvement son rôle au SIDERE et à l'AIEP.

M. le Président remercie **M. Jacques Morandi** pour ses explications et informe qu'il attend des propositions pour le poste de délégué à l'AIEP. Nous ne sommes pas obligés de trouver quelqu'un ce soir mais lors du prochain Conseil il faudra trouver quelqu'un ainsi que pour les postes de suppléants.

M. Jacques Morandi propose **M. Laurent Besso** au poste de délégué suppléant au SIDERE. Il accepte et est élu par applaudissements.

M. le Président présente le poste de secrétaire du Conseil Général, en précisant que ce poste est ouvert à toutes et tous, membres ou non du Conseil général et habitant Féchy ou ailleurs.



7. Préavis no 5/2024 relatif à la demande de crédit complémentaire destiné à l'agrandissement du Collège de la Pra Phase II

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui annonce le retrait du préavis. Néanmoins il tient à ce que les rapports soient lus et de la discussion soit ouverte afin d'étayer nos points de vue et répondre à certaines questions. Il informe qu'un nouveau préavis sera présenté une fois la clôture des comptes faite.

M. le Président informe qu'il n'y aura pas de votation et que l'on va écouter les 2 rapports.

M. le Président passe la parole à **Mme Christiane Aguet**, rapporteur de la Commission ad hoc.

M. le Président passe ensuite la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Tobias Meyer, au jour d'aujourd'hui connaît-on la trajectoire plus fine par rapport à l'état des comptes au 31 juillet ?

M. Andreas Meyer, Syndic informe qu'une séance du Comité de pilotage aura lieu demain 9 octobre 2024. Une petite ébauche est arrivée il y a quelques heures et il signale que rien n'est clair actuellement.

M. Nicolas Mathis répond que la question est simple, mais la réponse de **M. le Syndic** n'est pas claire. Aucune projection n'a pu être faite ?

M. Andreas Meyer, Syndic Le coût définitif du projet sera fait dans 2 ans. Nous pouvons faire une estimation mais rien ne veut que ce sera linéaire.

M. Nicolas Mathis signale qu'un architecte est capable de faire une estimation ainsi qu'une projection.

M. Andreas Meyer informe qu'un devis général a été fait avec une marge d'environ 20%. En cours de projet, les offres arrivent à 10% puis à 5%. Mais les prix varient donc on ne peut rien savoir à l'avance.

Mme Christiane Aguet demande un tableau avec les projections chiffrées de l'avancement des travaux lors du prochain Conseil.

M. Andreas Meyer répond qu'un tableau sera fourni lors du prochain Conseil.

M. Willy Kursner aimerait que les chiffres soient sur une page A4 et distribués à chacun et non pas qu'à l'écran.

M. Samir Lahzami une question existe-il un cahier des charges de l'Ingénieur Conseil de la Commune et de sa responsabilité éventuelle dans certaines décisions.

Mme Francine Dupuis, Municipale le cahier des charges de notre ingénieur qui nous donne des conseils par rapport au suivi du projet. Il est là pour défendre les intérêts de la Commune. Un cahier des charges est écrit.



Mme Christine Kaesermann a une question : il est noté dans le rapport de la Commission qu'en cas de refus, de l'augmentation du crédit de construction que le chantier devrait être immédiatement mis à l'arrêt et que le bâtiment serait inachevé. Pourquoi utiliser une phrase si choc ?

M. Andreas Meyer, Syndic cette phrase est bizarre mais ils se sont renseignés auprès du service financier du Canton qui leur a donné cette phrase choc.

Mme Christiane Aguet Le but de retirer le préavis est celui de terminer la construction car en cas de non au préavis les travaux s'arrêtent demain.

M. Bernard Genton ressent un grand malaise, nous (la Commune de Féchy) investissons des millions dans ce collège dont nous ne serons pas les utilisateurs. Les utilisateurs seront l'ASSAGIE et cela fait longtemps qu'elle ricane. L'ASSAGIE nous a poussé à faire ce collège et nous mettre dans les chiffres rouges. Il signale qu'il aura beaucoup de peine à dire oui à ce projet tant que l'ASSAGIE ne nous dira pas noir sur blanc qu'elle majore les frais de location du bâtiment en proportion de ce que sera le coût de l'école.

Mme Francine Dupuis, Municipale comme nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises, plusieurs démarches ont été faites auprès de l'ASSAGIE pour les locations. Celles-ci vont être adaptées par rapport au CFC2.

M. Bernard Genton au mois de janvier les classes d'Aubonne et environs vont possiblement arriver dans ce nouveau collège, on aura 17 classes à disposition, actuellement nous en avons 6. Il a cru comprendre que le nombre de classes qui viendraient depuis Aubonne seraient au nombre de 4, nous sommes loin du compte des 17.

Mme Rachel Aubert, Municipale pour vous rassurer l'ASSAGIE confirme que la totalité du collège sera louée au 1^{er} janvier 2025.

Pas d'autre question.

8. Préavis no 6/2024 relatif aux modifications du règlement du personnel communal de Féchy

M. le Président passe la parole à **M. Andreas Meyer, Syndic**, qui demande si quelqu'un souhaite la lecture du préavis. Ce n'est pas le cas, il en lit donc les conclusions.

M. le Président passe la parole à **M. Raphael Mognetti**, rapporteur de la commission ad hoc, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président passe la parole à **M. Tobias Meyer**, rapporteur de la COGEFIN, qui recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président ouvre la discussion en relevant un petit détail : les 4 derniers articles sont mal numérotés, et ceci sera corrigé dans la version définitive.

Pas de discussion.



Le préavis no 6/2024 est soumis au vote à main levée, il est accepté à la majorité, 1 non et 4 abstentions.

Le Conseil général de Féchy décide :

d'approuver les modifications du règlement du personnel communal de Féchy.

9. Communications de la Municipalité

Chantier du Collège

Mme Francine Dupuis, Municipale, fait un état des lieux de l'avancement du chantier (cf. annexe).

Vélos SEFA

M. Jean-Pierre Moret, Municipal informe que des vélos électriques sont mis à disposition par la SEFA. Il y a une offre de lancement à 25ct la min. La période d'essai est du 1^{er} septembre au 31 décembre. Faites-en bon usage.

Nouvelle recrue à la Municipalité

M. Andreas Meyer annonce l'arrivée de **Mme Morgane Monnard** qui a rejoint le personnel communal début septembre dans le rôle d'adjointe au greffe.

10. Propositions individuelles

Zone 30km/h Martheray

Mme Cédric Lesne rappelle qu'il y a maintenant plusieurs mois que Féchy est passé en zone 30km/h. Qu'est-il prévu en termes de ralentisseurs au Martheray ?

M. Jean-Pierre Moret, Municipal, actuellement est prévu de finaliser le marquage au sol pour bien rappeler qu'il s'agit d'une zone 30km/h et si cela ne suffit pas on essayera de mettre du mobilier urbain pour ralentir les véhicules.

Mme Cédric Lesne demande pourquoi ne pas mettre tout de suite du mobilier urbain ?

M. Jean-Pierre Moret, Municipal pour le moment aucun comptage n'a été fait des voitures en infraction. Nous devons nous baser sur des faits réels et concrets.



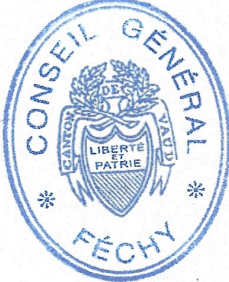
11. Clôture de séance

Prochains Conseils : 10 décembre à 19 h, suivi du repas.

Prochaines votations : 24 novembre 2024. Le bureau de vote est ouvert de 10 h à 11 h.

M. le Président remercie l'assemblée et le public présent et clôt la séance à 21 h 26, en invitant chacune et chacun à partager l'apéritif.

Pour le bureau

Le Président		La Secrétaire
		
Mathieu Barbay		Mireille Sanchez